

PROJET DE SERVICE SPORTS ET LOISIRS 2020-2026 VILLE DE DONGES

Préambule

Suite aux élections municipales de 2020, les agents du service des sports, en lien avec l'adjoint aux sports, ont travaillé sur des propositions afin de mettre en œuvre les points du projet de l'équipe municipale et relatifs au sport. Concernant la politique sportive de la Commune, la rédaction du projet de service des sports avait été entamée avec M. Patrick Pontacq.

Suite à son décès en août 2021, M. Tony Letilly lui a succédé en tant que nouvel adjoint aux sports, loisirs et jeunesse. Il a poursuivi avec les services, la définition et la rédaction du projet de service des sports, discuté avec les clubs et associations sportives et tous les autres partenaires en vue de l'ajuster le cas échéant.

Ainsi, outre le travail de réflexion avec les élus, le projet de service des sports a été coconstruit avec les partenaires locaux (OMS, clubs et associations ainsi que les autres services municipaux) afin d'aboutir à un projet qui ait du sens pour tous.

Le projet de service des sports s'inscrit dans les engagements suivants pris envers les Dongeois par les élus majoritaires (les 125 propositions du groupe « Servir les Dongeois ») :

Engagement n°4. Une Commune mobilisée en faveur des familles, de l'éducation, et de la jeunesse

4.4 Soutenir les projets d'animation impliquant les jeunes

Quelques rappels:

- création d'un **premier city-stade** près des Guifettes ;
- création du **Festi-Jeunes**, reconduit chaque année depuis 2014 (1^{er} samedi de juin) ;

Nos nouveaux projets:

- 4.1.1. Renouveler les événements annuels en faveur des jeunes (Festi-Jeunes, etc...) (N°73)
- 4.1.2. Développer des partenariats nouveaux entre la Maison des Jeunes (OSCD) et le service des sports de la Commune (N°74)

Engagement n°5. Une Commune solidaire et inclusive, en particulier pour les séniors

- 5.2.2 Soutenir les projets d'animation de la maison de retraite Le Clos Fleuri visites, chorale...) (N°79);
- 5.2.3 **Maintenir et développer les projets intergénérationnels** (petite enfance/écoles, et résidence séniors ou maison de retraite) (N°80)

Engagement n°7. Une Commune qui défend ses agents et le service public local

- **7.1.** Poursuivre les actions engagées pour améliorer la qualité de vie des agents au travail
- 7.1.1. Inscrire les questions liées au personnel communal et à la qualité de vie au travail comme une priorité du mandat des élus (N°85) ;
- 7.1.2. Garantir la mise en pratique des nouveaux dispositifs travaillés avec les agents pour prévenir les risques psychosociaux (fiches de mission, procédures en cas de difficultés d'un agent sur son poste, etc...) (N°86);
- 7.1.3. Poursuivre un **programme ambitieux de formations du personnel**, et organiser en début de mandat une formation commune élus/encadrants afin de partager un cadre commun qui respecte le rôle de chacun (N°87);
- 7.1.4. Faire du bien-être au travail un levier pour améliorer la qualité du service à la population (N°88);
- **7.2.** Développer les **actions de prévention et de sécurité au travail**, et veiller à la continuité des missions de l'assistant de prévention (N°89)
- **7.3.** Garantir aux agents une gestion statutaire de leur carrière et de leurs avantages sociaux

Engagement n°8. Une Commune animée tout au long de l'année, par sa vie culturelle, ses activités sportives, ses événements festifs, et ses associations

- **8.3** Conforter DONGES comme ville sportive
- 8.3.1 Réaliser en 2020 le **renouvellement du terrain synthétique au stade municipal**, indispensable pour maintenir l'homologation du terrain et offrir aux équipes des conditions d'entraînement satisfaisantes (N°105) ; 8.3.2 Veiller à la réalisation des **travaux d'entretien et d'amélioration programmés par la CARENE à la piscine** (Espace Neptune) (création d'un toboggan, etc...), à des animations régulières et à l'ouverture de la piscine sur des créneaux plus larges pour le public (N°106) ;
- 8.3.3 Poursuivre les **travaux de rénovation dans les halles de sports**, en bénéficiant du maximum d'aides à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie (N°107);
- 8.3.4 **Conforter l'Office Municipal des Sports (OMS)** comme référent de tous les clubs sportifs, représentant toutes les sections, et partenaire n°1 des élus sur les questions sportives (N°108)
- 8.3.5 Etudier, en collaboration étroite avec l'OMS, la faisabilité d'un équipement pouvant régler tous les problèmes d'occupation des sections sportives dans les salles municipales (N°109)
- 8.3.6 Maintenir les niveaux d'aides financières aux clubs en fonction de leurs nombres de licenciés et de leurs frais exceptionnels, notamment pour des compétitions à l'extérieur (N°110).

- **8.4** Des animations pour petits et grands tout au long de l'année
- 8.4.1 Reconduire et développer les événements gratuits mis en place pour les fêtes de fin d'année : feu d'artifice ; parade de Noël ; marché des Lutins ; structures gonflables aux halles de sports (N°111) ;
- 8.4.2 Développer les événements proposés gratuitement pendant les petites vacances scolaires (animations Fête Vos Jeux, Carnaval, etc...) (N°112).
- **8.5** Des associations soutenues, car garantes du lien social
- 8.5.1 Maintenir les moyens matériels et financiers octroyés aux associations dongeoises (N°113);
- 8.5.2 Assurer une coordination des calendriers des événements et des manifestations afin de réduire les risques de « doublons » entre associations (N°114).

I. ETAT DES LIEUX

Contexte national

A deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les acteurs institutionnels du sport ont missionné en 2022 une étude prospective du sport pour les 5 à 10 prochaines années¹. Elle soulève plusieurs enjeux :

- La prise en compte des changements de mode de vie :
 - Une offre sportive en pleine recomposition avec une recherche du plaisir et du loisir avant celle de la compétition, conduisant à une hausse des pratiques individuelles et autonomes.
 - Une digitalisation de la société, et donc du sport, qui pose la question du maintien du modèle économique des clubs et de la qualité de l'encadrement des pratiquants tout en offrant la possibilité de conquérir de nouveaux publics plus jeunes.
 - Une sédentarité de la population plus forte, qui pose l'enjeu du sport comme facteur de santé publique.
- L'engagement et la formation des bénévoles/encadrants à renforcer, car la crise sanitaire a accéléré le départ d'une partie des bénévoles des clubs, essentiels pourtant au mouvement sportif. Il est nécessaire de repenser l'attractivité, la formation et la transmission au sein des clubs et associations.
- La question économique est au cœur du débat dans le contexte d'inflation et de hausse des coûts généraux. Il pose la question de la capacité :
 - des pouvoirs publics à financer les travaux sur leurs équipements et à soutenir les actions associatives,
 - o des clubs à offrir une pratique accessible à tous.
- L'enjeu environnemental face aux transformations climatiques à venir. Le parc national actuel d'équipements est globalement vieillissant et peu conforme aux nouvelles normes thermiques. Les travaux de rénovation énergétique des lieux sont une priorité en termes d'impact du sport sur l'environnement mais également pour la continuité de la pratique dans le temps et l'espace.

¹ https://www.agencedusport.fr/actualites/presentation-de-letude-sur-levolution-des-attentes-et-des-besoins-des-acteurs-du-sport

Contexte local

L'analyse des besoins sociaux réalisée par l'agence Compas en 2022 a mis en évidence plusieurs éléments importants à prendre en compte dans le cadre du projet de service des sports :

- Une population qui continue d'augmenter (+8 % en 5 ans). Donges accueille proportionnellement plus de familles avec enfants que l'ensemble du territoire de la Carène, notamment en ce qui concerne les familles de 2 enfants ou plus. Aujourd'hui, environ 40% des Dongeois ont moins de 30 ans et 24 % sont des enfants de moins de 14 ans.
 - La politique municipale de l'habitat du mandat 2020-2026 a pour ambition de limiter l'arrivée de nouvelles familles afin de maîtriser la capacité d'accueil des équipements publics.
- Une population composée principalement de « classes moyennes » qui tend à se précariser. La situation économique nationale est donc ressentie de manière forte par les Dongeois, qui doivent faire un choix en matière de loisirs. L'accessibilité du sport pour tous est un enjeu majeur pour lequel le dispositif Pass'Sport² mis en place par l'Etat peut être une réponse pour des familles.

En dehors de l'analyse des besoins sociaux, les effets de la crise sanitaire sur le sport local sont à prendre en compte dans la rédaction du projet de service des sports, tels que :

- Le socle de bénévoles qui peine à se renouveler, avec des jeunes générations qui privilégient un engagement plus ponctuel.
- L'arrêt de la pratique sportive en milieu scolaire et extra-scolaire pendant presque deux ans, qui laisse présager des conséquences sur la santé mentale et physique des enfants.
- Les problématiques de santé publique de nos territoires, qui ont été mises en évidence en matière de sédentarité et de comorbidité (diabète, surpoids, problématiques cardiaques...) pour lesquelles le sport est un outil de lutte efficace.

6

² Le « *Pass'Sport* » est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2022-2023.

Etat des lieux de la pratique du sport sur Donges

150 personnes accueillis en 1400 licenciés (hors 26 clubs ou associations moyenne par jour à la halle des associations scolaires) 19 disciplines différentes sports 150 séances par an proposées 35 classes concernées 1250 élèves concernés par par l'éducateur sportif aux des cours à la semaine par an (3 écoles classes élémentaires. élémentaires Plus de 25 000 € de Budget service des 2 ETPS sports: 35 185 € 1 ETAPS / 1 BPEPS subventions en 2023

La Commune de Donges possède un nombre important d'équipements sportifs qui ont tous aujourd'hui 30 ans ou plus. Ils présentent des signes plus ou moins avancés d'usure liés au temps, et sont énergivores. De plus, les équipements extérieurs sont souvent vandalisés, et nécessitent des contrôles et interventions réguliers, qui ne peuvent malheureusement pas toujours se faire rapidement faute de moyens pour les services techniques.

Les équipements sportifs de plein air :

- Le stade municipal Jean Pauchard est composé d'une piste d'athlétisme et de deux terrains de foot. Le stade a fait l'objet d'un investissement fort en début de mandat avec le renouvellement du terrain de foot synthétique et d'un éclairage par leds. Il s'agit d'un espace sportif structurant de la Commune, qui nécessite un entretien régulier par les agents municipaux,
- Le pas de tir à l'arc,
- Deux courts de tennis,
- Le City Stade/ City Park,
- Des zones de sport en plein air sur la ville : Liberge, Parc de l'Ormois,
- Un parcours de santé ancien (bientôt 40 ans), dont les structures sont peu utilisées, car dégradées.

Les équipements sportifs couverts :

- La halle des sports composée de 3 salles (Brière (1965), Loire (1978) et Océan (1988) pour une surface utile de 3100m², associée à un modulaire (2011) servant de bureau et de salle de réunion. Aujourd'hui, ce bâti est peu performant thermiquement ; il possède une production de chauffage disparate (Réseau de chaleur, radiant gaz, électrique) et une distribution hydraulique inappropriée ne permettant pas un pilotage cohérent des installations tant en chauffage qu'en production d'eau chaude sanitaire. De plus, en l'état des pratiques sportives, le taux d'occupation maximal des salles municipales est atteint. Cette donne contraint les clubs/associations dans leur développement.
- La piscine gérée par l'intercommunalité (espace Neptune), en cours de rénovation,

- La salle de l'Age d'Or, qui pourrait devenir un nouveau lieu d'activités sportives pour remplacer la salle du Petit Marais,
- La salle polyvalente de l'hôtel de ville,
- La salle des Guifettes,
- La salle du Bois-Houta (salle privée),
- Le boulodrome.

II. Propositions d'axes politiques

Au regard des engagements politiques ciblés dans les 125 points du projet de la majorité, et de l'état des lieux évoqués précédemment, le service des sports a pour le mandat 2020-2026, les 4 objectifs suivants :

- 1) La mise en place d'une offre adaptée pour la jeunesse et les familles
- 2) La mobilisation pour le vivre ensemble et la santé publique
- 3) Une implication dans le dynamisme de Donges
- 4) L'adaptation des moyens aux attentes

II.1. La mise en place d'une offre adaptée pour la jeunesse et les familles

II.1.1. Le développement de nouveaux espaces de sport/loisirs : le secteur du stade municipal et celui des Guifettes

La montée en puissance des pratiques de sport en autonomie et en mode loisirs doit conduire le service des sports à être à l'écoute de ces pratiques et à offrir des espaces sécurisants et adaptés aux attentes.

Allier l'amélioration du cadre de vie (végétalisation, mobilier urbain, sécurisation des accès,...) avec l'offre d'espaces dédiés aux sports et aux loisirs est une priorité pour les élus.

II.1.1.1. Le secteur de Liberge et du stade municipal :

A Liberge, la Commune a entamé des actions de végétalisation au niveau de la chaufferie bois, avec la mise en œuvre de 1000 sujets (arbres et arbustes).

La végétalisation de ce secteur doit se poursuivre sur le municipe notamment au niveau du stade.

D'autres actions d'amélioration du cadre de vie au service de la pratique sportive vont être mises en œuvre :

- Mise en accessibilité des équipements (tir à l'arc avec création d'une rampe d'accès PMR, boulodrome...),
- Sécurisation de la traversée piétonne du parking du boulodrome vers le stade de football (en lien avec le Département de Loire-Atlantique),
- Rénovation du boulodrome,
- Mise en œuvre de tables de pique-nique dans ce secteur.

II.1.1.2. Le secteur des Guifettes

De plus, la volonté municipale de renouveler le quartier des Guifettes en zone de loisirs pour les familles, très nombreuses dans ce secteur du fait des établissements scolaires à proximité, conduit le service des sports à contribuer activement à cette démarche.

L'enjeu est de favoriser **l'appropriation de cette zone par les familles** et de redonner une **dynamique positive à ce lieu**, proche des écoles et des infrastructures de loisirs (halle des sports / city stade / salles du petit marais et des Guifettes).

Cette réappropriation par la jeunesse et les familles passe par plusieurs aménagements pour lesquels le service des sports sera associé :

- La récupération des structures de sport de la zone de Liberge pour renouveler l'offre sur le plateau extérieur de la halle des sports, afin de permettre une pratique autonome, sécurisée et ajustée aux besoins (buts de foot/basket notamment).
- La mise en place de structures de loisirs pour jeunes enfants accolées au City-Parc, afin d'offrir une offre adaptée à tous les âges et inciter les familles à fréquenter ce site après l'école. Des assises et tables supplémentaires seront prévues afin de rendre le lieu convivial pour des pauses goûters ou déjeuners.
- La rénovation et l'acquisition de nouveaux modules pour le parcours santé, afin de favoriser la pratique autonome en toute sécurité et inviter les familles à fréquenter ce parcours.
- Dans le cadre du plan Vélo, un aménagement de la rue Léo Lagrange est envisagé pour permettre une circulation à vélo en toute sécurité et inciter les Dongeois à utiliser la mobilité douce pour se rendre aux écoles, à la halle des sports ou au City-Parc.
- Le changement d'usage du modulaire devant la halle des sports en local jeune et salle de réunions est envisagé. Il permettra à ces tranches d'âge d'investir différemment la halle des sports. Si cette proposition est retenue par les jeunes, le bureau du service des sports sera aménagé dans la halle des sports pour maintenir une présence sur site.

II.1.2. Une signalétique compréhensible par tous

Une signalétique claire et visible doit permettre aux Dongeois comme aux personnes venant de l'extérieur d'identifier les usages des différents espaces sportifs et de loisirs.

Signalétique extérieure

Sur les axes routiers, la visibilité, des panneaux indiquant la halle des sports, le stade municipal et la piscine espace Neptune, sera renforcée à chaque entrée de ville, afin de permettre une meilleure circulation des usagers, notamment lors des week-ends de championnat.

De même, les zones de stationnements possibles aux abords de la halle de sport et du stade seront clairement identifiables par le public pour éviter des problématiques de stationnement.

Par ailleurs, un travail de signalétique cohérent pour tous les espaces de loisirs offrira une meilleure visibilité et compréhension des usages par le public familial (totems pour les petits espaces de jeux ou de pratiques sportives libres, panneaux d'identification modernisés de la halle des sports et du stade).

Signalétique intérieure

Le repérage des salles et la circulation dans la halle des sports ne sont pas aisés. Cette problématique sera résolue par une meilleure signalétique intérieure reprenant différentes fonctions :

- Identifier les 3 salles par un code couleur et une police lisible au-dessus des portes,
- Faciliter le repérage de l'ensemble des espaces (salles, vestiaires, douches...) par un plan affiché à l'entrée et créer un tableau de match,
- Concevoir une charte du bon utilisateur de la halle des sports (association/club et spectateur) en partenariat avec l'OMS et l'afficher de manière visible dans le hall.

L'ensemble du travail sur la signalétique sera réalisé par les services techniques en concertation avec le service des sports.

II.1.3. Un renouvellement de l'offre en direction des établissements scolaires

Séances en milieu scolaire :

Le service des sports est mobilisé toute l'année scolaire par les classes élémentaires. Afin de structurer davantage l'action du service, les séances en milieu scolaire doivent avoir plusieurs objectifs :

- Apporter une offre d'activité physique et sportive complémentaire à celle proposée par les enseignants le reste de l'année,
- Rendre autonome les enseignants sur certaines disciplines sportives,
- Axer les propositions sur des activités collaboratives.

Pour cela, le service des sports proposera, **pour la rentrée scolaire 2023-2024**, une nouvelle organisation aux enseignants :

- Proposer des séances à tous les enseignants d'élémentaires en limitant le nombre d'interventions à 12 heures hebdomadaires maximum,
- Créer une offre de propositions par cycle et par période qui sera renouvelée régulièrement,
- Rendre autonome les enseignants dans la pratique de sport ne nécessitant pas d'encadrement renforcé, en proposant des temps de formation sur le temps scolaire (séances co-construites) et des tutoriels. Envisager de laisser l'enseignant assurer certaines séances en présence d'un animateur municipal.

Dans le cadre du dispositif « Savoir Rouler Vélo » obligatoire pour les cycles 3, le service des sports est sollicité par les établissements scolaires pour la mise en œuvre de la pratique du vélo. Le service des sports accompagnera tous les CM2 des établissements scolaires dongeois (Aimé Césaire, Saint-Joseph et La Pommeraye) afin d'offrir les conditions idéales à l'apprentissage du vélo : prêt de vélo, panneaux de code de la route, traçage au sol Dans le cadre du plan Vélo porté par la municipalité, une vigilance sera faite sur la sécurité routière en prévoyant notamment l'intervention systématique des agents de la police municipale.

Par ailleurs, le service des sports sera un soutien auprès des établissements scolaires dans l'organisation de sorties vélo sur le territoire (notamment la future voie verte, ancienne voie ferrée entre Montoir et Pommeraye, le parcours santé et la Brière).

Pause méridienne

Depuis la rentrée 2022, l'éducateur sportif municipal intervient sur 2 pauses méridiennes (Césaire/Pommeraye). L'apport d'un professionnel du sport au sein d'une équipe d'animateurs de pause méridienne doit être une plus-value, en travaillant notamment sur des cycles de découverte sportive. L'enjeu de ces séances est :

- d'initier les enfants à d'autres sports que les sports pratiqués habituellement dans la cour, en proposant notamment des cycles sur 3 heures et permettant à l'enfant de progresser dans son apprentissage,
- de favoriser l'inclusion de tous les enfants,
- de lutter contre les stéréotypes en sensibilisant à la différence (participation à la semaine du handicap ou valorisation des jeux paralympiques).

Continuité sportive entre établissements scolaires

Dans le cadre du parcours sportif de l'enfant, le service des sports est un service support pour organiser des olympiades ou rencontres inter-écoles (maternelle/élémentaire ou élémentaire/collège). Il maintient également un suivi régulier avec les professeurs d'EPS du collège Arthur Rimbaud, afin de faire le lien entre l'établissement scolaire et la pratique sportive autonome ou en club.

Enfin il est essentiel que le service des sports soit associé au Projet Educatif De Territoire afin de participer activement au développement de l'enfant.

II.1.4. Un travail en transversalité avec les services municipaux

Depuis janvier 2023, la maison des jeunes et les accueils périscolaires sont devenus des services municipaux.

Les élus de la majorité souhaitaient que le service des sports collabore avec l'OSCD, il convient désormais de travailler en transversalité avec ces nouveaux services municipaux :

- L'éducateur sportif sera force de propositions en matière d'activités sportives pour les programmes des vacances scolaires,
- Le complexe sportif sera accessible en autonomie par les animateurs,
- Le mercredi après-midi sera consacré à proposer des actions en direction du service jeunesse.

Ce travail en transversalité est aussi souhaité entre les services du Pôle culture, communication, évènementiel et sport et ceux du Pôle Enfance Jeunesse pour l'organisation des évènements municipaux tels que le Festi-Jeunes, les structures gonflables ou les sorties du Conseil Municipal des Enfants, afin de créer une dynamique interservices et de favoriser les passerelles pour les jeunes des différentes structures.

II.2. La mobilisation pour le vivre ensemble et la santé publique

II.2.1. Une offre en faveur de tous les publics

II.2.1.1. Le goût du sport dès le plus jeune âge

Compte tenu de l'arrêt des activités pendant la crise sanitaire, il est d'autant plus indispensable de proposer des séances d'éveil sportif dès le plus jeune âge.

Le service des sports propose un éveil sportif, sous forme de multisports de 2 heures le mercredi matin pour les enfants de 4 à 6 ans. L'éducateur sportif veille à renouveler les publics chaque année pour toucher le maximum d'enfants de la Commune.

Il peut également intervenir auprès des services petite enfance pour du prêt de matériel adapté aux tout-petits et proposer ponctuellement des séances pour le Relais Petite Enfance notamment.

Le multisport pour les 7 à 9 ans est proposé à la halle des sports à raison d'un créneau de 1h30 par semaine par l'animation sportive départementale pour laquelle la commune paye une contribution financière.

Enfin les clubs ont conscience de l'importance de proposer des créneaux pour les plus jeunes (dès 4 ans) mais sont contraints par le manque d'encadrement et de disponibilités des salles. Actuellement les clubs de handball et de gymnastique ont développé ces séances.

II.2.1.2. Les seniors en favorisant le lien intergénérationnel

La pratique du sport chez les séniors est en hausse même s'il reste des progrès à faire (56% des 60-70 ans contre 71% des 50-59 ans)₃. Par ailleurs, si on évoque l'activité physique, le niveau est quasiment le même que celui des 18-54 ans (2h10 par jour contre 2h27). Compte tenu des effets positifs pour la santé qu'engendre une pratique physique régulière, il apparait essentiel pour le service des sports de proposer une offre en direction des séniors. La majorité municipale a pris l'engagement de favoriser la solidarité et le lien intergénérationnel. C'est pourquoi l'éducateur sportif va proposer des séances de maintien en forme à l'Ehpad le Clos Fleuri et à la résidence Danielle Darrieux dans le cadre de semaines thématiques (semaine bleue, fête de l'Ehpad...).

II.2.1.3. Les personnes en reprise d'activité physique adaptée (APA)

La question du sport santé est un enjeu majeur de notre société.

³ https://www.pourbienvieillir.fr/1-senior-sur-2-pratique-un-sport

Le service des sports de Donges a la volonté de contribuer à redonner le goût de la pratique physique aux personnes volontaires. Pour cela, un partenariat s'est créé avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Donges pour organiser des cycles de remise en mouvement auprès de patients volontaires sur la base de prescription médicale.

Concrètement l'éducateur sportif interviendra sur un cycle de 6 semaines sur la base de 2 séances de 45 minutes les vendredis matins (10h-10h45 / 11h-11h45) pour des publics éloignés du sport (sénior, sédentarité, surpoids, pathologies physiques...). Une présentation des groupes à l'éducateur sportif sera faite par les professionnels de la santé avant le démarrage du cycle afin de lui permettre d'adapter ces séances. Un bilan sera réalisé en clôture de cycle. L'objectif de ces séances sera également de faire connaître l'offre de sport adaptée à ces publics sur Donges et de valoriser l'engagement associatif pour favoriser le lien social auprès de ces publics. Ce projet sera mis en place à partir de la rentrée 2023.

II.2.2. Une offre sportive variée

II.2.2.1. l'Office d'Animation Sportive de Brière (OASB)

Afin de garantir un large choix de pratiques pour les Dongeois, le service des sports va travailler davantage en relation avec l'OASB, structure associative dont la Commune est adhérente. Partenaire privilégié du Département, des clubs sportifs et des communes, l'OASB organise des stages, des évènements sportifs et met en place des transports. L'OASB a pour objectif d'augmenter et de diversifier l'offre sportive durant les vacances scolaires. Pour cela, des partenariats sont réalisés avec des clubs spécialisés (Aviron, Voile, Equitation, Karaté...), permettant ainsi d'apporter un soutien aux clubs locaux en faisant découvrir et initier les enfants à l'activité. L'OASB vise également à accompagner le développement d'actions ponctuelles ou régulières en faveur du sport pour tous (Séniors, adolescents...)

Ainsi, le service des sports de Donges s'engagera à proposer une intervention pour chaque période de vacances scolaires, soit au sein de la halle des sports, soit en renfort de l'équipe d'éducateurs sportifs, pour permettre une prise en charge plus importante de publics dongeois.

II.2.2.2. Optimisation des créneaux horaires d'occupation des salles des sports

Afin de garantir une occupation optimale de la halle des sports, le service des sports vérifiera que les créneaux attribués par l'Office Municipal des Sports (OMS) restent bien équilibrés par rapport aux nombres de licenciés par club et bien occupés par ceux-ci dans la réalité. Enfin, il sera intéressant de laisser la possibilité de faire découvrir de nouvelles disciplines associatives sur les créneaux scolaires hors période scolaire.

II.2.3. Une politique tarifaire sociale

En juin 2022, le Conseil municipal a approuvé une politique tarifaire à forte connotation sociale pour prendre en compte le contexte national et les résultats de l'analyse des besoins sociaux sur le territoire.

Concernant le service des sports, les tarifs pratiqués pour l'éveil sportif n'ont pas évolué depuis 3 ans malgré l'inflation; quant au service d'activité physique adaptée, la somme symbolique de 5 € sera demandée aux participants pour 6 séances.

Par ailleurs, il conviendra de mieux faire connaître le dispositif « *Pass'Sport* » auprès des Dongeois via les supports de communication disponibles (*magazine municipal, site internet, réseaux sociaux...*). Le *Pass'Sport* est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte éligible, pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023. Sur les 26 clubs/associations dongeois, plus de la moitié d'entre eux peut mettre en œuvre ce dispositif.

II.2.4. Une sensibilisation à la citoyenneté, au respect et à la prévention

Le sport est considéré comme une école de la vie et peut permettre d'acquérir des valeurs citoyennes et éducatives. Le service des sports travaillera avec l'OMS pour mettre en œuvre de façon conjointe plusieurs actions dans ce sens :

- Impliquer les jeunes dans le fonctionnement des clubs en leur confiant des responsabilités (Formation à l'arbitrage ou à l'encadrement d'un groupe pour les jeunes), et ainsi assurer le renouvellement du tissu associatif sportif,
- Rédiger une charte du bon usage de la halle des sports en tant que sportif, encadrant ou spectateur,
- Organiser des temps d'échanges ou des rencontres sur des sujets sensibles (dopage, violences dans le sport, racisme et préjugés...).

II.3. Une implication dans le dynamisme de Donges

II.3.1. La formation des jeunes sportifs valorisée par les subventions

La crise sanitaire et les protocoles ont mis certains clubs et associations sportifs en difficulté. Afin de garantir une offre et un engagement des licenciés dans la vie des clubs et des associations, certains d'entre eux accompagnent les jeunes dans la formation d'arbitrage. L'équipe municipale souhaite ainsi valoriser les clubs et associations qui impliquent leurs adhérents dans la vie associative, contribuant ainsi au dynamisme de la ville. Les élus tiendront compte de cet effort associatif lors de l'attribution des subventions municipales annuelles en indiquant ce critère dans le dossier de demande de subvention.

II.3.2. Une relation de travail renforcée avec l'OMS

L'OMS est un partenaire incontournable de la vie sportive dongeoise. Il a pour fonction de fédérer les associations/ clubs sportifs, de promouvoir les pratiques sportives, de participer à la formation des bénévoles, de gérer le planning d'occupation des salles de sport et d'être partenaire d'évènements sportifs.

La relation de partenariat doit se baser sur un cadre précis et il conviendra au service des sports de proposer une convention d'objectifs liant la commune et l'association (n°108) afin de renforcer le dynamisme sportif et de susciter la satisfaction des clubs/associations. Parmi les objectifs proposés, il est attendu que l'OMS soit force de propositions dans l'organisation de formations collectives, d'actions de sensibilisation et d'évènements communaux faisant rayonner le sport sur la commune et aux alentours.

Le service des sports travaillera en concertation avec l'OMS pour optimiser le planning d'occupation des salles (n°109), et envisager la possibilité d'un réaménagement de la halle des sports avec un espace dojo/salle de gymnastique de manière pérenne.

II.3.3. Une communication pour valoriser l'activité sportive sur la Commune

La promotion d'une ville active et sportive passe par une communication ciblée et régulière sur différents canaux. Le service des sports se doit d'être le relai des activités sportives sur la commune en lien avec le service communication.

Ils auront pour missions :

- La rédaction d'articles dans chaque magazine municipal évoquant une actualité sportive,
- Le relai des résultats sportifs du week-end sur la page « FaceBook » de la Commune avec une coordination par l'OMS.

Par ailleurs, le site internet de la Commune est une vitrine de l'activité sportive de la collectivité et de son dynamisme. Dans le cadre d'une amélioration du site internet de la ville par le service communication, le service des sports devra revoir la page dédiée à la présentation des clubs et associations et transmettre les mises à jour de l'annuaire des associations sportives avec des éléments d'informations permettant de mieux les connaître.

Par ailleurs, la décision politique d'offrir la médaille de la ville aux Dongeois méritants doit conduire le service des sports à lister dans l'année les personnes qui se sont illustrées par leurs résultats ou leurs engagements associatifs.

Enfin, il incombera également au service des sports d'accompagner les élus dans l'élaboration du dossier pour l'attribution du label « *Ville Sportive du Pays de la Loire* ».

II.3.4. L'organisation de temps forts fédérateurs

Le dynamisme de Donges passe également par des évènements municipaux, gratuits et familiaux, tout au long de l'année.

II.3.4.1. Festi-Jeunes:

Depuis plusieurs années, le service des sports organise le Festi-Jeunes, évènement qui a pour objectifs de promouvoir le sport auprès des jeunes par des démonstrations et des espaces ludiques et sportifs mais également de valoriser les réalisations et engagements des jeunes sur la commune.

Il a donc vocation à attirer un public familial et adolescent.

Cet évènement rassemble plusieurs services (enfance/jeunesse, sport, culture...), élus et associations. Il appelle également un travail en transversalité pour permettre une plus grande implication des jeunes dans l'organisation de la journée :

- Présentation de stage ou d'expériences menées par les jeunes,
- Mise en place d'ateliers,
- Tenue de stands pour récupérer des fonds pour des projets.

Le Festi-Jeunes peut également être un temps de promotion des sports collectifs dont les licences sont renouvelées en juin.

Ainsi, les clubs volontaires pourront présenter leurs disciplines auprès des enfants du périscolaire les soirs de la semaine qui précède le Festi-Jeunes.

II.3.4.2. Structures gonflables

La semaine des structures gonflables se déroule pendant les vacances de Noël. L'objectif est de créer un moment familial, festif et ludique pendant ces vacances. Cet évènement piloté par le service de sports, en lien avec le service évènementiel, rassemble plus de 4000 personnes, Dongeois ou venant de l'extérieur. Véritable moment de détente et d'amusement, il contribue au dynamisme de la Ville.

II.3.4.3. Forum des associations

Organisé tous les ans en septembre, le forum des associations est organisé par le service évènementiel. Le service des sports, outre sa présence le jour J, accompagne l'installation de cet évènement qui se déroule depuis 2022 dans la halle des sports et qui sensibilise les associations /clubs à la nécessité de prévoir des démonstrations.

II.3.4.4. Projets avec l'OASB

L'OASB s'engage à proposer de nouveaux axes en direction des familles (initiation à certaines pratiques enfant/parent). Le service des sports s'engage à solliciter l'OASB pour la mise en place de ce type d'actions sur Donges.

II.3.4.5. Projets avec le service enfance-jeunesse

Le service jeunesse et le service des sports sont amenés à travailler ensemble afin de proposer aux jeunes des actions concrètes autour notamment de la zone du city parc. L'objectif est de favoriser une réappropriation de cet espace par des adolescents respectueux des usages, et de proposer des initiations de sports urbains sur ce site pour renouveler la pratique ou la technique de sport.

II.4. L'adaptation des moyens aux attentes

II.4.1. Un nouvel organigramme

Une évaluation du service des sports en 2021 a révélé un décalage entre le nombre d'ETPS (2 agents à temps plein, dont un catégorie A et un catégorie C) et l'offre de services proposée. Il est aussi apparu un manque d'utilisation des prestations de l'OASB au regard de la cotisation versée par la ville.

Il est donc apparu nécessaire de modifier l'organigramme.

Compte tenu des éléments de contexte, des engagements politiques et des propositions évoquées précédemment pour le fonctionnement du service des sports, le nouvel organigramme du service des sports s'articule autour d'une direction de Pôle Culture, communication, évènementiel et sports, qui assure la partie administrative et stratégique du service à hauteur de 30%, et d'un éducateur sportif à temps complet, qui met en œuvre les projets sportifs sur le territoire.

Organigramme: 1.3 ETPS

Directrice Générale des Services

Directrice de pôle culture, communication, évènementiel et sport Responsable du service des sports **0.3 ETP**

Animateur sportif BPJEPS **1 ETP**

Par ailleurs, dans le cadre des engagements de l'équipe municipale, la notion de qualité de vie au travail est essentielle. C'est pourquoi, l'organisation de travail de l'éducateur sportif a été revue afin de prendre en compte les spécificités du poste :

- Une pause-déjeuner quotidienne d'une heure a été intégrée à son emploi du temps,
- Un rythme de travail avec des amplitudes horaires variables selon les jours et les semaines lui permettant d'être plus présent auprès des clubs/associations en soirée
- Une gestion des congés étalée sur l'année pour éviter des blessures (annualisation du temps de travail).

Ce nouveau cadre de travail sera testé sur une année, puis fera l'objet d'un bilan.

Des actions transversales pilotées par le service des sports font d'autre part appel au renfort d'agents du service évènementiels ou des services techniques.

II.4.2. L'entretien des équipements sportifs organisé conjointement entre les services bâtiment et sport

Afin d'assurer un entretien régulier et de pallier les dégradations courantes ou exceptionnelles, un contrôle des équipements est mis en place. Ainsi, l'éducateur sportif réalisera :

- Au début de chaque semaine, un contrôle des équipements de la halle des sports notamment suite aux compétitions du week-end.
- Au début de chaque mois, un contrôle périodique des équipements extérieurs. L'installation de nouvelles structures sur le parcours de santé amènera l'agent à contrôler également ce site afin de garantir un entretien optimal de ces éléments.
- Chaque mois, un point sera fait avec les services techniques pour transmettre les informations

Il notera ses constats sur un outil de suivi qui sera consultable par la responsable et les services techniques et assurera les réparations de niveau 1.

Les réparations de niveau 2 feront l'objet d'interventions des services techniques.

Les contrôles périodiques sécuritaires réalisés par une société extérieure, notamment pour les contrôles de charge seront programmés et suivis par le service bâtiment. Ils se réaliseront en présence du personnel du service bâtiment et/ou sport.

II.4.3. Des investissements majeurs pour la fin du mandat

II.4.3.1. Mise en conformité énergétique des bâtiments (décret tertiaire)

Promulguée fin 2018, la loi ELAN a inscrit au Code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « *décret tertiaire* », vient fixer les conditions d'application de cette mesure.

Le décret s'adresse aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à $1\,000\,\text{m}^2$ et exige une réduction de la consommation d'énergie finale de la façon suivante :

• réduire de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- installer des équipements plus performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils ;
- faire évoluer le comportement des occupants.

Au regard de cette loi, l'équipe municipale a pris l'engagement de poursuivre les travaux de rénovation dans la halle des sports (n°107).

Aussi un audit énergétique a été confié à la société CDC dans le cadre d'un co-pilotage avec la CARENE. Il a révélé les besoins suivants :

Travaux	Coûts Hors
	Subventions
Isolation des salles Loire/Brière et	228 900 € TTC
communs (vestiaires et couloirs)	
Etanchéité de la salle Brière / locaux de	270 200 € TTC
stockage et communs (couloirs,	
vestiaires, hall)	
VMC simple flux	31 500 € TTC
Amélioration de la distribution Eau	96 500 € TTC
Chaude Sanitaire et chauffage	
Passage en leds sur les derniers néons	19 100 € TTC
TOTAL	646 200 € TTC

En 2023, la Commune se fera accompagner par un bureau d'études afin d'envisager une première phase de travaux durant l'été 2024 pour un montant d'environ 200 000 € TTC.

II.4.3.2. Rénovation des espaces

Au-delà des travaux de mise en conformité énergétique, le sol de la salle Loire, fortement utilisée pour les sports collectifs (basket, hand) du lundi au dimanche, présente des signes de dégradations et risque à terme d'être source de blessures pour les joueurs.

Il sera intéressant de refaire le sol de la salle Loire suite aux travaux d'isolation de cette salle. Coût estimé en 2023 : 131 962 € TTC (à voir si mise en œuvre possible en fonction du budget).

Le hall d'entrée fera également l'objet de travaux de réaménagement afin de le rendre plus convivial, notamment pour les temps de rencontres entre les clubs ou les après-matchs. La signalétique sera également retravaillée afin d'améliorer la circulation au sein de la halle des sports. Enfin, un bureau pour l'éducateur sportif sera aménagé dans la zone du hall afin de conserver une présence identifiable immédiatement.

Coût estimé : environ 50 000€ TTC, en régie pour une grosse partie.

Signalétique : devis en attente.

Rénovation du boulodrome (rue du stade) avec la réfection/création de nouvelles pistes, fermeture complète du lieu et parking protégé par les ombrières (souhait des élus : étude en cours).

II.4.3.3. Un nouvel équipement sportif pour répondre aux besoins des clubs

Depuis 10 ans, le développement de certains clubs de Donges est limité par des contraintes d'occupation de salles. En effet, les salles Brière, Loire et Océan sont aujourd'hui utilisées à 100% de leur capacité. Par ailleurs, les activités gymnastique et karaté / full contact, ne disposant pas de salle dédiée, sont contraintes de manipuler les tapis et agrès à chaque séance dans la salle Brière. Ces manipulations sont sources de dégradation du matériel, de blessures et prennent du temps sur des séances aux durées déjà courtes. Le collège connaît la même situation pour les séances de gymnastique. De plus ces pratiques sportives nécessitent de chauffer la salle Brière à 16°C minimum.

Aussi pour répondre à cette situation et permettre aux clubs de proposer de nouveaux créneaux, une étude de faisabilité sera envisagée en 2025 pour la construction d'un nouveau lieu. Cette mise en œuvre d'une étude sera corrélée à l'avis des Dongeois qui vont être interrogés sur le type d'équipement qu'ils souhaiteraient voir réalisé sur la Commune (questionnement dans le cadre du plan guide).